

# NOUVELLE-CALÉDONIE

## CONGRÈS

### DÉLIBÉRATIONS

#### Délibération n° 186 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 relative à la charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2009-09 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire ;

Vu les articles du code de l'éducation applicables en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne ;

Vu la délibération n° 108 du 15 janvier 2016 portant création et organisation du conseil consultatif de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (CCE-NC) ;

Vu la convention modifiée portant sur la mise à disposition globale et gratuite - MADGG - des personnels rémunérés sur le budget de l'Etat au titre de l'exercice des compétences en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire signée le 18 octobre 2011 ;

Vu la convention relative à l'organisation d'un service unique de gestion de la compétence de l'Etat et de la compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire signée le 18 octobre 2011 ;

Vu la convention relative aux modalités de mise à disposition de la direction du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement dans le cadre de la compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire signée le 18 octobre 2011 ;

Vu la convention relative à la gestion des classes d'enseignement supérieur des établissements d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie signée le 18 octobre 2011 ;

Vu l'avis du sénat coutumier n° 2290-280-10/2016 en date du 12 octobre 2016 sur le projet de délibération relative à la charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les conclusions du Grand débat sur l'avenir de l'Ecole calédonienne et notamment les soixante recommandations de sa commission ;

Vu l'approbation du conseil consultatif de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie des premier et second degrés réuni le 23 septembre 2016 ;

Vu la délibération n° 177 du 19 octobre 2016 approuvant le protocole d'accord entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie pour la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie et habilitant le président du gouvernement à le signer ;

Vu le protocole d'accord Nouvelle-Calédonie Etat pour la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie signé le 26 octobre 2016 par la Nouvelle-Calédonie représentée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'Etat représenté par la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté n° 2016-2075/GNC du 28 septembre 2016 portant projet de délibération ;

Vu le rapport du gouvernement n° 87/GNC du 28 septembre 2016 ;

Entendu le rapport n° 219 du 14 novembre 2016 de la commission de l'enseignement et de la culture,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup> :** La charte d'application prévue aux articles 33 et 33-1 de la délibération n° 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne est constituée de quatre parties.

La première partie est constituée d'un document d'orientation permettant d'apporter la cohérence à l'ensemble des actions déployées pour la mise en œuvre de la délibération n° 106 du 15 janvier 2016 susmentionnée.

La deuxième partie de la charte d'application est constituée d'un plan d'action triennal pour la période 2017-2019. Le plan d'action permet d'échelonner la mise en œuvre des actions contenues dans le document d'orientation.

La troisième partie de la charte d'application est constituée du protocole d'accord Nouvelle-Calédonie - Etat pour la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie.

La quatrième partie de la charte d'application est constituée des engagements des différents partenaires institutionnels afin de mettre en œuvre les actions prévues au sein de la charte.

**Article 2 :** Le congrès de la Nouvelle-Calédonie adopte le document d'orientation de la charte d'application prévue aux articles 33 et 33-1 de la délibération n° 106 du 15 janvier 2016 susvisée, celui-ci figure en annexe 1 de la présente délibération.

**Article 3 :** Le congrès de la Nouvelle-Calédonie adopte le plan d'action triennal de la charte d'application de la délibération n° 106 du 15 janvier 2016 susvisée, celui-ci figure en annexe 2 de la présente délibération.

**Article 4 :** Le congrès de la Nouvelle-Calédonie prend acte du protocole d'accord Nouvelle-Calédonie - Etat pour la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie approuvé par la délibération n° 177 du 19 octobre 2016, signé le 26 octobre 2016 et figurant à l'annexe 3 de la présente délibération, prévu aux articles 33 et 33-1 de la délibération n° 106 du 15 janvier 2016 susvisé.

**Article 5 :** Le congrès de la Nouvelle-Calédonie prend acte des engagements des différents partenaires institutionnels pour la mise en œuvre de la charte d'application de la délibération n° 106 du 15 janvier 2016 susvisée figurant à l'annexe 4.

Les engagements des collectivités souhaitant participer à la mise en œuvre de la charte d'application après la date d'approbation de celle-ci seront présentés ultérieurement au congrès de la Nouvelle-Calédonie afin de compléter cette quatrième annexe.

**Article 6 :** Le congrès de la Nouvelle-Calédonie prend acte du document prévoyant les impacts budgétaires 2017-2019 pour la mise en œuvre de la charte d'application prévue aux articles 33 et 33-1 de la délibération n° 106 du 15 janvier 2016 susvisée, celui-ci figure en annexe 5 de la présente délibération.

**Article 7 :** Un bilan annuel de l'exécution de la charte est présenté au congrès de la Nouvelle-Calédonie.

**Article 8 :** La présente délibération sera transmise haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

*Le président du congrès de  
la Nouvelle-Calédonie,*  
THIERRY SANTA

---

## Charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie

---

Articles 33 et 33-1 de la délibération du congrès n°106 du 15 janvier  
2016 relative à l'avenir de l'École calédonienne

---

## Charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie

### Annexe 1 : Document d'orientation

---

Les actions constituant le plan triennal ont été instruites par plus de 500 contributeurs issus de la communauté éducative calédonienne et répartis dans 9 groupes de travail dont les thèmes de réflexion étaient ancrés dans la délibération n°106 du 15 janvier 2016. Les fiches action issues de cette instruction ont ensuite été analysées par les directions support (Vice-rectorat, Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie et Direction du service d'État de l'agriculture de la forêt et de l'environnement) dans la perspective de leur mise en œuvre et selon leurs compétences respectives.

Ces actions participent au développement des valeurs de l'École calédonienne déclinées dans le préambule ainsi qu'à l'amélioration de sa gouvernance. Elles visent en outre l'atteinte des objectifs de chaque niveau d'enseignement et elles s'inscrivent dans les quatre ambitions inscrites dans la délibération n°106 du 15 janvier 2016 et rappelées ci-dessous :

- développer l'identité de l'École calédonienne,
- considérer la diversité des publics pour une École de la réussite pour tous,
- ancrer l'École dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève,
- ouvrir l'École calédonienne sur la région Océanie et le monde.

Le plan d'actions triennal est ainsi organisé en cinq parties visant à veiller au respect des quatre ambitions de l'École calédonienne et à en améliorer la gouvernance :

1. Afin de développer l'identité de l'École calédonienne, les actions proposées ont comme objectifs de permettre l'appropriation des valeurs de l'École calédonienne contenues dans le préambule, de mettre en œuvre et de structurer l'enseignement des langues et de la culture kanak ainsi que de développer le sens civique de tous les élèves.
2. Pour mieux prendre en compte la diversité des élèves, il s'agit tout d'abord de s'assurer de la maîtrise des compétences de base pour tous les élèves, de l'école primaire au lycée, afin de prévenir l'illettrisme et l'innumérisme. D'autre part, il est envisagé de faire évoluer l'organisation des enseignements de l'école primaire au collège pour assurer une cohérence et une continuité du parcours de l'élève. Par

ailleurs, il convient de développer l'orientation choisie en lien avec les familles et de mieux prendre en compte la situation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Enfin, il est nécessaire de développer la prévention et la lutte contre les situations de décrochage scolaire ainsi que d'encourager les innovations pédagogiques.

3. Dans le but d'ancrer l'école dans son environnement, des actions visent l'amélioration du bien-être des élèves, l'instauration d'un climat scolaire serein ainsi que l'adaptation de l'école à son environnement via notamment le développement de l'offre de formation.
  4. L'ouverture de l'École calédonienne sur la région Océanie et sur le monde se traduit d'une part par la promotion des mobilités d'apprentissage et des parcours d'ouverture culturelle et géographique, d'autre part par la réduction des inégalités d'accès aux ressources numériques et par le développement de ses usages au bénéfice de tous les élèves.
  5. Enfin, concernant la gouvernance du service public d'enseignement, il convient à la fois d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet éducatif, de renforcer la place de la communauté éducative et de conforter la gestion des ressources humaines.
-

## Charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie

### Annexe 2 : Plan d'action triennal 2017-2019

---

Le plan d'action triennal propose pour chaque action sa mise en œuvre et sa programmation prévisionnelle pour les trois années à venir.

Dans le cadre du suivi du projet éducatif, le plan d'action pourra être amené à évoluer en fonction de son évaluation.

Dès 2016, plusieurs actions sont déjà mises en œuvre dans le cadre du projet éducatif. Il s'agit d'actions concernant le nouveau statut des Etablissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC), d'actions de formation, d'actions préparatoires en vue d'une mise en place effective du projet en 2017 mais aussi d'actions visant à améliorer la gouvernance du système et le suivi du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie (PENC) :

- Inscrire dans les projets d'établissement des volets sur l'orientation, la culture scientifique et le développement durable, le climat scolaire, la culture kanak, l'ouverture culturelle, l'ouverture internationale et le numérique
- Inscrire obligatoirement dans les projets d'école des volets sur la maîtrise de la langue française, l'appropriation d'une culture scientifique par chaque élève, l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak et la formation aux valeurs et aux pratiques de la citoyenneté
- Mettre en place des commissions partenariales sectorielles sur le numérique éducatif, la culture artistique, l'ouverture internationale et la culture scientifique et technologique et l'éducation au développement durable
- Intégrer les orientations de politiques éducatives de la Nouvelle-Calédonie dans les plans de formation (initiale et continue) des premier et second degrés
- Analyser et commencer à adapter les nouveaux programmes de l'école primaire au collège et le nouveau socle commun
- Expérimenter la réforme du collège et le nouveau cycle 3
- Diffuser les programmes d'enseignement en Nengone, Drehu, Ajië et Paicî pour le second degré
- Finaliser le référentiel sur le parcours civique scolaire
- Proposer une délibération sur les orientations générales de promotion de la santé en milieu scolaire et créer le comité inter institutionnel de promotion de la santé en milieu scolaire (gouvernance partagée)

- Mettre en place des procédures cadre sur le harcèlement, les addictions et la gestion de crise dans les établissements secondaires
- Evaluer le calendrier scolaire actuel et faire des propositions pour les rentrées de 2018 et 2019
- Analyser de manière systématique les signalements d'actes de violence et d'incivilité effectués par les établissements du second degré et mettre en place des mesures adaptées à chaque établissement
- Mettre en place une commission consultative des formations d'enseignement supérieur
- Mettre en place une administration de gestion commune aux trois directions, afin d'assurer la mise en œuvre du projet éducatif
- Initier une démarche concertée en vue d'une contractualisation avec les directions de l'enseignement privé
- Mettre en place une démarche contractuelle d'engagement entre la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes
- Signer un protocole d'accord entre l'État et la Nouvelle-Calédonie

### Année 2017

Les actions déployées au cours de l'année 2017 concernent l'ensemble des quatre ambitions du projet éducatif et visent également à améliorer la gouvernance de notre École.

#### **Développer l'identité de l'École calédonienne**

- S'approprier les valeurs de l'École calédonienne
  - o Diffuser et faciliter l'appropriation d'un texte sur les valeurs de l'École calédonienne dans les écoles, les établissements scolaires et les instituts de formation
  - o Mettre en place un plan de communication sur les valeurs de l'École calédonienne auprès du grand public
  - o Améliorer la prise en compte de l'égalité des filles et des garçons à l'école via notamment le développement de la labellisation 3E (Education à l'égalité à l'école)
  - o Lancer une étude sur les conditions de gratuité des manuels scolaires dans les lycées publics et privés
- Structurer l'enseignement des langues et de la culture kanak (LCK)
  - o Mettre en place un enseignement obligatoire des fondamentaux de la culture kanak
  - o Mettre en place une offre obligatoire d'enseignement des langues kanak dans le second degré, y compris en lycée professionnel

- Elaborer les programmes d'enseignement des langues kanak (Nengone, Drehu, Ajië et Paicî) au lycée et proposer des progressions de la maternelle au lycée
- Produire des ressources et des outils pour l'enseignement des LCK et créer un fonds documentaire LCK
- Mettre en place une commission partenariale interdegrés et interinstitutionnelle sur le développement des LCK
- Développer le sens civique de tous les élèves
  - Diffuser, faciliter l'appropriation et mettre en œuvre le référentiel de compétences du parcours civique scolaire fondé sur les programmes d'enseignement, de la maternelle au lycée
  - Créer un conseil de la vie collégienne dans chaque collège

### Considérer la diversité des publics pour une École de la réussite pour tous

- Assurer la maîtrise des compétences de base de l'école au lycée pour prévenir l'illettrisme et l'innumérisme
  - Consolider les dispositifs de remédiation au niveau des écoles et des établissements
  - Renforcer les enseignements fondamentaux en CAP (Certificat d'aptitude professionnel) et en bac professionnel
  - Faire évoluer les évaluations institutionnelles en lien avec l'Observatoire de la réussite éducative
  - Créer un module commun de formation initiale pour les futurs enseignants des premier et second degrés
  - Mettre en place un groupe de recherche action en formation continue (premier et second degrés)
- Faire évoluer l'organisation des enseignements de l'école primaire au collège
  - Proposer une évolution de l'organisation de l'enseignement et des programmes du premier degré
  - Former les personnels à la nouvelle organisation des enseignements du collège
  - Étendre les expérimentations sur la réforme du collège
- Développer l'orientation choisie en lien avec les familles
  - Organiser des parcours d'orientation plus lisibles associant les élèves et leurs familles
  - Modifier les critères d'affectation notamment en CAP, bac professionnel et brevet de technicien supérieur (BTS)
  - Développer des espaces dédiés à l'orientation dans les centres de documentation et d'orientation
  - Former les professeurs principaux et les conseillers d'orientation-psychologues
  - Développer une stratégie d'information auprès du grand public et des parents

- Prévenir et lutter contre les situations de décrochage scolaire
  - o Renforcer les dispositifs pédagogiques dans les établissements contribuant à prévenir les situations de décrochage
  - o Mettre en place l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans sortis du système de formation sans qualification, sans diplôme ou sans emploi : création du service civique calédonien et de l'agence calédonienne du service civique
  - o Créer un dispositif de concertation partenarial et interinstitutionnel (Nouvelle-Calédonie et au niveau de chaque province)
  - o Développer et expérimenter le logiciel « Persévérance » pour une vision efficiente du repérage de l'analyse et de l'accompagnement du jeune en risque de décrochage ou décrocheur
- Mieux prendre en compte la situation des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP)
  - o Expérimenter un dispositif d'accompagnement des projets d'inclusion des élèves à BEP
  - o Créer une équipe mobile pluri catégorielle (un enseignant spécialisé, un éducateur spécialisé, un thérapeute) pour prendre en charge des élèves présentant des troubles du comportement et de la conduite
  - o Refondre les textes sur l'ASH (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés) pour assurer la continuité premier-second degré
- Développer les innovations pédagogiques
  - o Généraliser les innovations de l'enseignement agricole
    - Prévenir l'illettrisme par la mise en place de soutien scolaire individualisé en seconde professionnelle et la remédiation à la suite des tests de la journée défense et citoyenneté
    - Lutter contre le décrochage scolaire grâce à l'intervention de médiateurs de proximité, l'accompagnement et le soutien scolaire pour les étudiants en Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) en métropole et l'accompagnement des maisons familiales rurales dans leurs missions
    - Développer des « groupes adultes relais » (GAR) pour une écoute bienveillante des lycéens
    - Aider à l'insertion professionnelle par la mise en œuvre d'actions préconisées par l'enquête de l'IDC-NC (Institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie) sur le devenir des élèves de l'enseignement agricole
  - o Inciter le développement des innovations pédagogiques dans les projets d'écoles et d'établissements
    - Mettre en place le nouveau cycle 3 dans des bassins "école-collège"

- Repérer et valoriser les bonnes pratiques contribuant à la prévention du décrochage en collège et en lycée professionnel
- Structurer un réseau de spécialistes visant à prendre en charge les dysfonctionnements liés aux troubles des apprentissages et du langage

### **Ancrer l'École dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève**

- Améliorer le bien-être des élèves pour favoriser la réussite
  - o Proposer une délibération sur les modalités de mise en œuvre de la politique de promotion de la santé en milieu scolaire
  - o Rendre obligatoire le volet « promotion de la santé » dans les projets d'établissement et l'instaurer dans les projets d'écoles
  - o Reconquérir du temps scolaire via la correction du BAC général et technologique en Nouvelle-Calédonie
  - o Définir un cahier des charges sur l'amélioration du transport des élèves en concertation avec les compagnies de transport et les collectivités
  - o Développer la labellisation E3D (École/Établissement en démarche de développement durable)
  - o Réaliser un état des lieux sur les conditions d'enseignement des sciences et de l'éducation physique et sportive en vue d'élaborer des plans d'action
- Instaurer un climat scolaire serein
  - o Mieux prendre en compte les conditions de vie des élèves et des personnels dans les rénovations et réhabilitations des locaux
  - o Valoriser les initiatives de médiation entre pairs et les projets portés par les élèves
  - o Mettre en place un plan de lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement
  - o Actualiser les règlements intérieurs des écoles et des EPENC en vue du respect des droits et devoirs des élèves et des personnels
  - o Mettre en place un plan de rénovation des métiers d'adjoints d'éducation et de surveillants (recrutements, formations, évaluations, remplacements)
- Faire évoluer l'offre de formations pour mieux répondre aux besoins de montée en compétences des élèves
  - o Augmenter les capacités d'accueil en lycée et lycée professionnel
  - o Mettre en place toutes les séries technologiques
  - o Mettre en place des parcours cohérents du CAP au BTS
  - o Développer des passerelles : CAP-Bac Professionnel ; série technologique-série professionnelle ; BTS-Licence ; DUT-Licence (DUT : diplôme universitaire

de technologie); CPGE-Licence (CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles)

- Mettre en place une meilleure articulation entre formation initiale et formation professionnelle continue, notamment par la création de commissions mixtes sectorielles
- Instaurer une démarche de labellisation calédonienne « lycée des métiers »
- Pérenniser les financements du pôle d'excellence sectoriel sur la formation initiale et continue agricole et renforcer les liens avec le monde professionnel

#### **Ouvrir l'École Calédonienne sur la région Océanie et le monde**

- Promouvoir les parcours d'ouverture culturelle, géographique et les mobilités d'apprentissage en Océanie et dans le monde
  - Mettre en place une carte des langues pour les premier et second degrés
  - Ouvrir une section internationale australienne dans le second degré
  - Mettre en place un parcours de mobilité du local à l'international adapté aux niveaux de formation et coordonné entre communes, provinces et gouvernement
  - Généraliser les référents culturels dans les EPENC
  - Mettre en place un réseau entre CDI (centre de documentation et d'information), médiathèques et structures culturelles
- Réduire les inégalités d'accès aux ressources numériques et en développer les usages
  - Elaborer un cahier des charges pour lancer un plan d'action « école-collège-lycée connectés » liant équipements, usages, ressources et formations
  - Renforcer la formation des enseignants en lien avec les besoins des élèves et adapté aux équipements mis à disposition

#### **Améliorer la gouvernance du service public de l'enseignement**

- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PENC
  - Valider le format et les missions proposés pour l'Observatoire de la réussite éducative
  - Valider le plan du code de l'éducation calédonien
  - Présenter un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du projet éducatif
- Renforcer la place de la communauté éducative et conforter la gestion des ressources humaines
  - Mettre en place des formations dans les établissements associant les différents membres de la communauté éducative
  - Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des personnels enseignants des premier et second degrés

- Consolider les dispositifs visant au rééquilibrage conformément à l'Accord de Nouméa
- Rénover le statut des personnels de direction cadres territoriaux

### Année 2018

Les actions déployées au cours de l'année 2018 sont plus particulièrement focalisées sur les quatre orientations du PENC mais elles concernent aussi la gouvernance de notre École.

#### **Développer l'identité de l'École calédonienne**

- Structurer l'enseignement des langues et de la culture kanak
  - Poursuivre la mise en place de l'enseignement des fondamentaux de la culture kanak dans le second degré
  - Améliorer la formation des enseignants en LCK et mettre en place des processus d'habilitation et de certification
  - Mettre en place une nouvelle organisation de l'enseignement des langues kanak à partir de la cinquième

#### **Considérer la diversité des publics pour une École de la réussite pour tous**

- Assurer la maîtrise des compétences de base de l'école au lycée pour prévenir l'illettrisme et l'innumérisme
  - Rénover les épreuves de mathématiques et de français des concours d'entrée des instituteurs et des professeurs des écoles
- Faire évoluer l'organisation des enseignements de l'école primaire au collège
  - Mettre en place une nouvelle organisation des enseignements du primaire et du collège, notamment au niveau des cycles d'enseignement en lien avec la réforme du collège
  - Mettre en place les nouveaux programmes et le nouveau socle commun adaptés à la Nouvelle-Calédonie de l'école au collège
  - Mettre en œuvre le nouveau diplôme national du brevet (DNB)
- Développer l'orientation choisie en lien avec les familles
  - Créer des heures dédiées en collège et en lycée pour l'orientation
- Prévenir et lutter contre les situations de décrochage scolaire
  - Généraliser l'utilisation du logiciel "Persévérance" pour une vision efficiente du repérage de l'analyse et de l'accompagnement du jeune en risque de décrochage ou décrocheur
- Mieux prendre en compte la situation des élèves à besoins éducatifs particuliers
  - Réorganiser le maillage territorial des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
  - Mener une étude sur les conditions de création de centres médicosociaux et d'un Institut thérapeutique pédagogique

**Ancrer l'École dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève**

- Améliorer le bien-être des élèves pour favoriser la réussite
  - o Structurer un dispositif sanitaire et social scolaire (dossier unique sanitaire et social de l'élève, outil informatique de recueil de données, outil de repérage des troubles des apprentissages, veille sanitaire,...)
  - o Structurer un dispositif d'éducation pour la santé dans les établissements scolaires (outils de diagnostic des problématiques de santé dans les établissements scolaires, outils d'évaluation des actions...)
  - o Expérimenter des nouveaux rythmes scolaires dans chaque province associant écoles et collèges
- Faire évoluer l'offre de formations pour mieux répondre aux besoins de montée en compétences des élèves
  - o Créer la 3ème préparatoire à l'enseignement professionnel « prépa pro »
  - o Ouvrir des sections d'apprentissage en milieu scolaire

**Ouvrir l'École calédonienne sur la région Océanie et sur le monde**

- Promouvoir les parcours d'ouverture culturelle, géographique et les mobilités d'apprentissage en Océanie et dans le monde
  - o Développer les partenariats inter établissements au sein de l'Asie et de l'Océanie
  - o Débuter la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle
- Réduire les inégalités d'accès aux ressources numériques et en développer les usages
  - o Organiser la maintenance des équipements et des réseaux en fonction des compétences des communes, des provinces et de la Nouvelle-Calédonie

**Améliorer la gouvernance du service public de l'enseignement :**

- Renforcer les partenariats institutionnels
  - o Contractualiser avec les 3 réseaux d'enseignement privé confessionnels
- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PENC
  - o Présenter un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du projet éducatif

**Année 2019**

Les actions qui seront lancées en 2019 sont des actions structurelles qui nécessiteront des ajustements et approfondissements; elles concernent essentiellement la gouvernance et l'amélioration de l'environnement de travail des élèves.

**Ancrer l'École dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève**

- Améliorer le bien-être des élèves pour favoriser la réussite
  - o Mettre en place les dispositifs sanitaire et social scolaire, et d'éducation pour la santé dans les établissements scolaires

**Améliorer la gouvernance du service public de l'enseignement**

- Présenter un bilan des actions et faire des préconisations d'ajustements  
Charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie